

Règlement du jeu gratuit et sans obligation d'achat **« Le Jeu qui change la Maison »**

Article 1 :

La société CASTORAMA France, SAS dont le siège social est basé à C.S. 50101 Templemars, 59637 Wattignies Cedex - RCS Lille B 451 678 973, organise « Le jeu qui change la maison », gratuit et sans obligation d'achat du 6 au 18 avril 2022 uniquement en ligne sur le site <https://www.jeu-anniversaire-castorama.fr/>

Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des personnes morales et du personnel de la société CASTORAMA, de toute personne ayant collaboré à la conception et/ou à la réalisation du jeu ainsi que leur conjoint ou membres de leur famille.

Article 3 :

Le jeu qui change la maison se déroule de la manière suivante :

- Le client se rend sur le site <https://www.jeu-anniversaire-castorama.fr/>
- Le client remplit le formulaire en ligne
- Il accède ensuite à « l'instant gagnant », pour tenter de gagner une carte cadeau Castorama. Pour ce faire il doit simplement cliquer sur une animation, qui déterminera de manière aléatoire s'il a gagné ou non.
- Un jeu sous forme de quizz lui est ensuite proposé, dans lequel il doit tester ses connaissances sur les gestes éco-responsables dans une maison. S'il a bien répondu le client est automatiquement inscrit au tirage au sort final.
- Si le client a perdu, il est invité à retenter sa chance dès le lendemain, le jeu étant limité à une participation par personne et par jour.
- Si le client a gagné, il est automatiquement inscrit au tirage au sort final.

Sur le site internet, une participation par jour et par personne sera acceptée du 6 au 18 avril 2022. Uniquement les participants ayant répondu correctement aux questions du quizz seront inscrits au tirage au sort final qui aura lieu le 2 mai 2022.

Article 4 :

Pour la première étape du jeu (instant gagnant) : un total de 42 000€ TTC de cartes cadeau Castorama sont à gagner.

Pour le tirage au sort final qui aura lieu le 2 mai 2022, un client tiré au sort gagnera 3 000€ TTC pour réaliser le projet de son choix avec Castorama afin de rendre sa maison plus responsable. Les 3 000€ devront impérativement être dépensés en matériel et/ou main d'œuvre chez Castorama (hors livraison).

L'ensemble des produits vendus par Castorama seront éligibles pour réaliser le projet du client. Néanmoins nos collaborateurs en magasins sont à la disposition du client pour l'accompagner dans leur choix vers des produits plus responsables s'il le souhaite.

Au total sur la période, les lots suivants seront gagnés sur le principe de l'instant gagnant :

- 830 cartes cadeaux Castorama d'une valeur unitaire de 5€
- 1055 cartes cadeaux Castorama d'une valeur unitaire de 10€
- 1040 cartes cadeaux Castorama d'une valeur unitaire de 20€
- 130 cartes cadeaux Castorama d'une valeur unitaire de 50€

Soit un total de 42 000€ de carte cadeau Castorama.

En aucun cas les lots ne pourront être repris ni échangés contre leur valeur en espèces, ni sous aucune autre forme quelle qu'elle soit.

Les Cartes Cadeaux Castorama sont valables exclusivement dans les magasins Castorama et sur [castorama.fr](https://www.castorama.fr) du 6 avril au 6 juillet 2022. Utilisable en une ou plusieurs fois dans la limite de sa valeur. Ne peut donner lieu à un remboursement même partiel, ni être porté au crédit d'un compte bancaire ou d'une carte bancaire ; elle ne peut ni être échangée, ni remplacée en cas de perte, de vol ou de dépassement de la date de fin de validité ; elle ne peut pas faire l'objet d'un escompte. Elle ne peut faire l'objet d'aucune opposition à son utilisation. Une Carte Cadeau Castorama ne peut être achetée avec des bons d'achats Castorama, ni avec une autre carte cadeau Castorama ou multi-enseigne ni avec une carte Castorama provisoire. Les Cartes Cadeaux ne peuvent être acceptées pour tout achat supérieur à 3000€.

S'agissant du lot final d'une valeur de 3000€, le gagnant disposera d'un délai de six mois à compter de l'annonce du résultat par mail pour faire valoir son gain auprès du magasin. Ce gain n'est pas cumulable avec le dispositif « MaPrimeRenov ».

Castorama se réserve la possibilité, à tout moment si les circonstances l'exigent et notamment en cas d'évènement indépendant de sa volonté, de remplacer, de substituer, de remplacer, sans préavis les dotations par des dotations d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes ou supérieures, sans qu'aucune réclamation puisse être formulée et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Les dotations non gagnées en raison d'un nombre de participants inférieur au nombre de dotations ci-dessus visés seront purement et simplement annulés et demeureront la propriété de Castorama.

Par leur participation, les gagnants acceptent que Castorama puisse utiliser, les nom, adresse, et photographie des gagnants, sans que cela leur confère un droit à rémunération, ou un avantage quelconque autre que la remise de leur dotation.

Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation sur toute la durée du jeu. (même nom, même adresse)

Article 5 :

Toute dotation de l'instant gagnant non réclamée par les gagnants après le 10 juin 2022 ne sera pas attribuée.

Pour le lot final, Castorama contactera le gagnant par téléphone aux alentours du 2 mai 2022. Il sera ensuite mis en contact avec le magasin Castorama le plus proche de chez lui pour la réalisation de son projet.

Il est précisé qu'entraîneront l'annulation et la perte de la dotation, sans que la responsabilité de Castorama puisse être engagée :

- La renonciation par le gagnant à sa dotation pour quelque raison que ce soit ou l'impossibilité pour ce dernier de bénéficier de sa dotation pour des circonstances hors du contrôle de Castorama ;
- L'impossibilité de distribuer la dotation pour des raisons indépendantes de la volonté de Castorama ;
- L'impossibilité pour le gagnant de prouver son identité, son âge ne correspondait pas à ce qui avait été indiqué lors de son inscription ;
- L'obtention de la dotation de façon anormale, en violation du Règlement ou par le biais de manipulations techniques, d'intrusion, de tentative d'intrusion ou d'actes de piratage sur les serveurs du Site ou sur le Site visant à fausser la loyauté du Jeu.

Dans ces hypothèses, les dotations seront purement et simplement annulées et resteront la propriété de Castorama, qui se réserve, en outre, tous droits de poursuites judiciaires à l'encontre de l'auteur de la fraude.

Castorama ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des dotations par les gagnants

Il est d'ores et déjà précisé que Castorama ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où les gagnants ne pourraient être contactés pour une raison indépendante de sa volonté.

Article 6 :

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 7 :

Ce règlement est disponible sur <https://www.jeu-anniversaire-castorama.fr/> à l'adresse <https://www.jeu-anniversaire-castorama.fr/>

Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à cette adresse : Castorama France, Service Client, C.S. 50101 Templemars – 59637 Wattignies Cedex. Timbre de la demande de règlement remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu-concours, et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE).

Article 8 :

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par la Société Organisatrice et ses sous-traitants aux fins de gestion du Jeu. La Société Organisatrice est susceptible, sous réserve du consentement expresse du Participant, d'exploiter lesdites données afin de communiquer des informations sur les produits et services, offres promotionnelles, nouveautés, événements et demander l'avis du participant via des questionnaires.

Le Client dispose d'un droit d'accès à ses données à caractère personnel, de rectification, d'effacement, d'opposition et de suppression des données qui seraient inadaptées, incomplètes, équivoques ou obsolètes. Ce droit peut être exercé en contactant CASTORAMA à l'adresse dad@castorama.fr ou par courrier : Castorama France Service Client C.S 50101 Templemars - 59637 Wattignies Cedex.

Pour connaître le détail de notre politique de confidentialité et les conditions dans lesquelles CASTORAMA collecte et utilise les données personnelles, le Client peut consulter la politique de confidentialité sur le site internet de Castorama sur le lien suivant : <https://www.castorama.fr/info/politique-de-confidentialite/> .

Article 9 :

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, interrompre ou annuler ce jeu si elle estime que les circonstances l'exigent, notamment en cas de force majeure, et sans que la moindre indemnité ne puisse lui être réclamée.

Article 10 :

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de ce Jeu est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de Castorama.

Article 11 :

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du TGI de Lille, sauf compétence d'ordre public.